

membres du conseil municipal			
en exercice	présents	procurations	absent(s)
55	37	17	1
délibéré : Adopté à la majorité			

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 21 mars 2019

Le jeudi 21 mars 2019 à 16h00, le conseil municipal s'est réuni en mairie sur convocation du vendredi 15 mars 2019 effectuée en application de l'article L2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

délibération n° D-2019-109
objet : Compte administratif 2018
rapporteur : M. Prosper KABALO
pièce(s)-jointe(s) : Note synthétique.pdf

Président : M. Jean-Paul BRET

Présent-e-s :

M. Jean-Paul BRET, M. Prosper KABALO, Mme Claire LE FRANC, M. Didier VULLIERME, Mme Sarah SULTAN, M. Richard LLUNG, Mme Anne REVEYRAND, Mme Dany MONTOIS, M. Loïc CHABRIER, Mme Dominique BALANCHE, M. Damien BERTHILIER, Mme Christelle GACHET, M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA, Mme Myriam GROS-IZOPET, M. Alain BRISSARD, M. Jean-Paul CHICH, M. Ikhlef CHIKH, M. Yann CROMBECQUE, Mme Laura GANDOLFI, Mme Chafia TIFRA, M. Frédéric VERMEULIN, M. Marc AMBROGELLY, Mme Antoinette BUTET-VALLIAS, Mme Chantal ROUX, M. Mathieu SOARES, Mme Djamila GHEMRI, M. Jonathan BOCQUET, M. Pascal MERLIN, M. Jean-Wilfried MARTIN, Mme Martine MAURICE, Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE, Mme Michèle MOREL, M. Stéphane PONCET, M. Olivier GLUCK, Mme Zemorda KHELIFI, Madame Dominique ITRI, M. Hervé MOREL.

Procurations :

Mme Agnès THOUVENOT donne pouvoir à Dominique BALANCHE, M. Gilbert-Luc DEVINAZ donne pouvoir à Ikhlef CHIKH, Mme Marie-Neige BLANC donne pouvoir à Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA, Mme Prune CHANAY donne pouvoir à Antoinette BUTET-VALLIAS, Mme Melouka HADJ MIMOUNE donne pouvoir à Frédéric VERMEULIN, M. Stéphane FRIOUX donne pouvoir à Jean-Paul CHICH, Mme Pascale CROZON donne pouvoir à Yann CROMBECQUE, M. Movses NISSANIAN donne pouvoir à Dany MONTOIS, Mme Natalie PERRET donne pouvoir à Sarah SULTAN, M. Jacky ALBRAND donne pouvoir à Djamila GHEMRI, M. Hector BRAVO donne pouvoir à Marc AMBROGELLY, Mme Samia BELAZIZ donne pouvoir à Loïc CHABRIER, Mme Yasmina SALHI donne pouvoir à Jonathan BOCQUET, M. Régis LACOSTE donne pouvoir à Jean-Wilfried MARTIN, Mme Virginie PANICO donne pouvoir à Martine MAURICE, M. Michel CASOLA donne pouvoir à Stéphane PONCET, Mme Béatrice VESSILLER donne pouvoir à Zemorda KHELIFI.

Excusé-e-s :

Mme Emmanuelle HAZIZA.

L'assemblée élit pour secrétaire de séance M. Mathieu Soares.

Mesdames, Messieurs,

Le **compte administratif 2018** récapitule l'ensemble des recettes et des dépenses intervenues au cours de cet exercice budgétaire. Il fait apparaître les restes à réaliser qui seront repris dans la décision modificative présentée ce jour et permet de calculer le résultat de l'exercice 2018.

Total des dépenses d'ordre et réelles : **195 748 791,24 €**
Total de recettes d'ordre et réelles : **207 373 650,89 €**
Ces chiffres intègrent le résultat reporté de l'exercice précédent.

Le résultat global de clôture est, après prise en compte des restes à réaliser d'investissement : - **3 035 455,13 €**

Si l'on s'intéresse aux résultats réels propres à l'exercice et à leur évolution, ils sont les suivants :

En M€	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Variation 2018 / 2017
Recettes réelles de fonctionnement	142,47	155,76	9,33%
Dépenses réelles de fonctionnement	122,15	122,83	0,56%
Épargne brute	20,32	32,93	62,06%
Recettes réelles d'investissement	32,25	28,48	-11,66%
Dépenses réelles d'investissement	39,42	47,11	19,52%

(Données retraitées des emprunts revolving)

Les recettes réelles de fonctionnement connaissent une hausse de 9,33 % et les dépenses de fonctionnement de 0,56 %. Il convient cependant de distinguer entre les opérations courantes, qui permettent de calculer l'épargne de gestion et les opérations globales intégrant les opérations exceptionnelles et financières qui permettent de définir l'épargne brute.

Si l'on fait référence aux seules recettes et dépenses courantes, les évolutions respectives sont alors de +5,3 % et -1,23 %.

Globalement, l'évolution des recettes est liée à la fiscalité, aux recettes de cessions et à la reprise de provisions les deux dernières relevant des opérations exceptionnelles alors qu'en matière de dépenses, l'exercice 2018 a été une année sans manifestation des Invites, ce qui participe d'une baisse des dépenses courantes.

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Les dépenses réalisées s'élèvent à **47 114 823,79 €** au titre des dépenses réelles et **7 146 159,27 €** au titre des dépenses d'ordre. Elles sont de **57 279 251,68 €** en ajoutant le déficit reporté de l'exercice 2017 (**3 018 268,62 €**). Les restes à réaliser représentent **16 508 357,44 €** en dépenses et **2 185 575,79 €** en recettes.

Dépenses réelles d'investissement **47 114 823,79 €**

Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) **0 €**

Aucune opération. n'a été réalisée sur ce chapitre sur lequel avait été imputé en 2017 le remboursement à la CDC de la seconde moitié de l'avance de FCTVA obtenue en 2015, dans le cadre du plan de soutien à l'investissement des collectivités locales.

Subventions d'investissement (chapitre 13) **42 248,70 €**

Un remboursement a dû être effectué suite à un trop perçu lié à une participation versée par un promoteur dans le cadre du projet urbain partenarial Gervais Bussière.

Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) **3 186 827,29 €**

Les opérations réalisées sur ce chapitre sont de trois types. Le premier porte sur le remboursement de la part de capital d'emprunt classique (1,986 M€) qui augmente (pour mémoire 1,238 M€ en 2017) en relation avec l'accroissement du

stock de dette. La deuxième partie (1,2 M€) est relative au dernier emprunt revolving, ligne d'emprunt assortie d'une option de trésorerie.

Le reliquat concerne des remboursements de cautions, déposées par des tiers dans le cadre de contrats de locations portant sur des biens appartenant à la collectivité.

Subventions d'équipement versées (chapitre 204)

2 337 178,25 €

Il s'agit des subventions versées et destinées au financement de dépenses d'investissement d'organismes publics ou privés. Elles sont en baisse par rapport à l'exercice 2017 (3,68 M€ soit -36,6 %). En 2018, les subventions ont porté notamment sur :

- des opérations de construction de logements locatifs sociaux financées par des prêts PLUS ou PLAI (prêt locatif à usage social et prêt locatif aidé d'intégration) et intégrant des critères de performance énergétiques (0,77 M€),
- la rénovation de la RPA Vincenot par l'OPH de la métropole de Lyon (0,5 M€),
- l'aide aux bailleurs sociaux pour la réhabilitation de logements avec pour objectif l'amélioration de la performance énergétique (0,21 M€),
- des dépenses d'équipement et de travaux réalisés par diverses associations culturelles (0,487 M€) dont TNP (87 K€), Komplex Kapharnaum (0,194 M€) et démarche artistique Zac de la Soie (0,1 M€),
- l'aide à l'audit à la performance énergétique à destination de personnes privées (54 K€), des programmes d'action en faveur de l'habitat PIPA (34 K€) ou les PIG Loyers maîtrisés et Immeubles sensibles (5,6 K€).

Le montant des restes à réaliser du chapitre 204 est de 1,37 M€. Il s'agit de crédits inscrits non encore consommés du fait de l'état d'avancement des opérations subventionnées. Cela concerne principalement :

- la mise en œuvre des dispositifs d'audit et de rénovation thermique à destination de personnes privées (0,714 M€),
- des fonds de concours à la métropole de Lyon (0,245 M€) pour une participation à la démarche artistique Zac de la Soie (0,106 M€), la requalification du cours E. Zola (50 K€) et la participation aux aménagements dans le cadre du PUP Gervais Bussière (90 K€),
- le CCAS avec la réhabilitation du système sécurité incendie de la résidence Claudel (95 K€),
- l'équilibre de l'opération Zac Maisons Neuves pour l'office d'habitat de la métropole de Lyon (82 K€),
- des subventions d'équipement pour le bâti au profit de personnes privées dans des dispositifs PIPA (0,11 M€), PIG Immeubles sensibles (63 K€) ou loyers maîtrisés (12,5 K€).

Participations et créances rattachées (Chapitre 26)

0 €

Ce chapitre recense les prises de participations au capital de structures comme les SEM ou autres. Aucune opération de ce type n'a été réalisée en 2018.

Autres immobilisations financières (chapitre 27)

38 585,02 €

La Ville attribue aux agents municipaux une aide remboursable à caractère social qui est considérée sur le plan comptable comme une immobilisation. Le montant avancé en 2018 est de 38,55 K€. Il est remboursable sur la base d'un échéancier prédéfini.

Opérations pour compte de tiers (article 4541)

0 €

Ce chapitre correspond à des travaux réalisés dans le cadre d'une intervention d'office effectuée pour le compte d'un tiers dans le cadre des pouvoirs de police du maire en matière d'hygiène et de salubrité. Les sommes ainsi engagées font l'objet d'un recouvrement auprès des tiers concernés. Il n'y a eu aucune opération de cette nature en 2018.

Les dépenses réelles d'équipement (chapitres 20, 21 et 23) s'élèvent à 41 509 984,53 € contre 32,15 M€ au CA 2017. Les principaux investissements réalisés sur chacun de ces trois chapitres sont les suivants.

Immobilisations incorporelles (chapitre 20)

1 804 374,32 €

Les dépenses réelles de ce chapitre représentent **3,83 % des dépenses réelles d'équipement**. Elles sont en baisse de 2,9 % par rapport à 2017.

Ce chapitre enregistre, entre autres, les dépenses relatives aux frais d'études préalables à la définition de travaux (1,14 M€) et à l'acquisition de logiciels, de licences informatiques et brevets (0,65 M€).

Les études (2031) réalisées ont notamment concerné les secteurs suivants :

Scolaire avec le démarrage des études pour la construction du GS Simone Veil (53 K€), la mise en accessibilité des GS Zola et Anatole France (33 K€), la mise en place des infrastructures câblées pour les Vidéo Projecteurs Interactifs GS Pasteur, Truffaut, Jouhaux, Renan et Croix Luizet (21 K€), le remplacement des centrales d'air de la cuisine GS Armand (9 K€); la fin des études pour la construction de 6 classes maternelle GS Pasteur (0,15 M€), pour l'installation des modulaires GS Simone Veil provisoire (34 K€) et la rénovation des installations d'eau chaude sanitaire du centre de plein air de Chamagnieu (10 K€),

Sport avec la fin des études pour la construction du Centre de Maintenance des Installations Sportives de Plein Air (34 K€), les études d'installation d'un éclairage Led à l'Astroballe (28 K€), de réaménagement des terrains du stade de l'ENNA (23 K€), de déplacement de la station de relevage des eaux du CNEG (19 K€) et le début des études pour la rénovation des installations de chauffage de la salle des Gratte-ciel (11 K€),

Petite enfance avec la fin des études pour les EAJE Maisons Neuves (21 K€) et Helen Keller (15 K€) et le début des études pour la construction de l'EAJE Simone Veil (16 K€),

Culture avec les études de faisabilité pour l'amélioration du confort d'été de l'ENM (11 K€) et le remplacement des sièges du cinéma le Zola (15 K€), l'achèvement des études pour le remplacement des façades en pavés de verre et pour l'éclairage intérieur Led à la MLIS (12 K€),

Administration générale avec la fin des études de rénovation des menuiseries extérieures de l'Hôtel de Ville (17 K€),

Paysages et Nature avec la placette Vaillant/ Raspail (22 K€), les cimetières (8 K€), square Dreieich (10 K€), passerelle de la Feyssine (7 K€), l'aménagement du terrain sportif de proximité et allée piétonne Galline-Salengro (19 K€) et la démolition 21/23 rue Rollet (8 K€),

Eclairage public boulevard Laurent Bonnevey et le géo-référencement (80 K€),

Informatique avec la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la dématérialisation de l'inscription au périscolaire pour le portail famille l'assistance à l'expérimentation de la dématérialisation des congés et absences, l'assistance au renouvellement du marché de téléphonie mobile (6K€) et l'analyse des risques du système d'informations (33 K€).

En matière d'acquisition de logiciels informatiques (2051), les dépenses (0,651 M€) ont porté notamment sur la réalisation du nouveau site internet de la ville et du dispositif de gestion de la relation numérique à l'usager (0,24 M€), l'expérimentation relative au télétravail (40 K€), le renouvellement de l'antivirus pour les postes informatiques (39 K€), la migration du système d'information géographique (50 K€), l'extension du nombre de dispositif de contrôle électronique du stationnement (19 K€), la mise en œuvre du logiciel de gestion des marchés publics (19,7 K€), le renouvellement du logiciel de gestion des listes électorales (17 K€), les besoins des services municipaux et les évolutions de l'infrastructure du système d'information (78 K€).

Les restes à réaliser s'élèvent à 0,82 M€ Ils correspondent notamment :

- à l'inventaire du patrimoine bâti culturel (40 K€), aux frais d'insertion des publicités d'appel d'offre (52 K€),
- aux concessions et droits (0,25 M€) avec la refonte des sites internet de la ville de Villeurbanne et la gestion de la relation aux usagers (0,13 M€), la gestion des marchés publics (24 K€), la dématérialisation de la gestion des factures (17 K€), la gestion du temps de travail (26 K€), le solde du logiciel de gestion des listes électorales (13K€) et divers logiciels pour les besoins des services municipaux (37 K€),
- aux études préalables aux travaux (0,47 M€) avec la rénovation du GS Renan (49 K€), la station de relevage du Centre Nautique Etienne Gagnaire (47 K€), l'accessibilité du CS Cyprien Les Brosses (24 K€), la signalétique des bâtiments (24 K€), la rénovation de l'ossuaire (21 K€), les menuiseries de l'hôtel de ville (21 K€), maison Dumont (21 K€), la rénovation du square de la Roseraie (15 K€), les travaux GS A. France (13 K€) et à l'IAC (11 K€).

Immobilisations corporelles (chapitre 21)

8 991 084,06 €

Ce chapitre regroupe les crédits consacrés aux immobilisations corporelles (terrains, constructions, installations, matériels et outillage techniques). Les dépenses réelles de ce chapitre représentent **19,08 %** des dépenses réelles d'équipement, en hausse de 8,73 % par rapport à 2017 (8,27 M€).

En 2018, la ville a procédé à l'acquisition :

- du stade Mokrane 137, Avenue Kruger- 20, rue Guesde (0,6 M€),
- des locaux du Ram Epstein 46, rue Poizat (0,527 M€),
- du 36, rue Fays, (0,41 M€) au titre des enjeux de gestion et d'évolution du complexe sportif Boiron Granger,
- du foncier du parc public terrain des Sœurs (0,396 M€).

Les autres dépenses d'immobilisations corporelles ont essentiellement concerné l'achat :

- de matériel technique et d'outillage (70 K€),
- d'installations générales (0,53 M€ dont 0,18 M€ de vidéo protection sur un total de 0,25 M€),
- d'installations, matériels et outillages de voirie (0,44 M€),
- de mobilier (0,68 M€) notamment pour le renouvellement dans les écoles et les services,
- de matériel de transport (0,33 M€),
- de matériel de bureau, d'informatique et téléphonie (1,07 M€) afin de répondre aux besoins d'équipement ou de renouvellement des matériels utilisés par les services,
- l'achat d'autres immobilisations (3,51 M€) dont 2,6 M€ pour l'acquisition de modulaires liées aux opérations GS Simone Weil, stade ENNA et complexe sportif Boiron Granger.

Les reports (2,14 M€) concernent des matériels et mobiliers destinés à répondre aux besoins des services municipaux. A savoir, du matériel de bureau et d'informatique et téléphonie (0,09 M€), du mobilier (0,12 M€), du matériel de transport (0,36 M€) et autres équipements (0,57 M€ dont l'équipement de l'EAJE Terrain des Sœurs, l'acquisition de modules relevables pour les tribunes des équipements sportifs, d'équipement pour la cuisine centrale ou des éléments modulaires pour l'ENNA ou Boiron Granger) et le réaménagement de la place grand Clément (0,21 M€).

A cela s'ajoutent des frais de notaire liés à diverses acquisition (0,19 M€), l'acquisition de l'assiette du terrain sportif galline Salengro (0,22 M€) et du 24, avenue H. Monin (0,17 M€).

Immobilisations en cours (chapitre 23)

30 714 526,15 €

Les dépenses réelles de ce chapitre représentent **65,2 % des dépenses réelles d'équipement** en hausse de 39,45 % par rapport à 2017 (22,024 M€). Il s'agit de travaux réalisés dans divers domaines dont notamment :

Scolaire avec la fin des travaux de construction du nouveau restaurant scolaire Resto"Tem (0,22 M€) et de traitement thermique des façades du GS Goujon (0,34 M€); les travaux pour la construction du GS Rosa Parks (7,05 M€), pour l'extension de l'école maternelle Pasteur (1,06 M€), la 1^e tranche de réfection de la toiture terrasse de la maternelle Descartes (0,136 M€), la poursuite de l'extension et de la restructuration du GS Berthelot (1,15 M€).

Les travaux de remplacement des baies vitrées de la maternelle du GS du Tonkin (0,36 M€) ou d'infrastructure pour les constructions modulaires GS Simone Veil provisoire (0,75 M€), le ravalement de la façade GS Zola (0,12 M€), la mise en place d'alarmes vigipirate dans l'ensemble des groupes scolaires (0,21 M€), le réaménagement de sanitaires et locaux de la maternelle GS Jouhau (0,17 M€).

Ont aussi été réalisés la réfection de la cour maternelle GS Armand (0,14 M€) et des sanitaires de l'école élémentaire Jean Zay (78 K€), la réfection et la végétalisation de la cour élémentaire de l'école Herriot (0,28 M€); des travaux de mise en accessibilité des GS Anatole France, Jouhau, Camus, Jaurès (0,13 M€), la mise en place des infrastructures câblées pour les Vidéo Projecteurs Interactifs GS Renan, Truffaut, Jouhau, Croix Luizet, Ferry (0,29 M€), la rénovation des installations d'eau chaude sanitaire du centre de plein air de Chamagnieu (0,13 M€) et des installations électriques GS St Exupéry (0,11 M€) ainsi que le remplacement des centrales d'air de la cuisine GS Armand (61 K€),

Culture avec le début des travaux de remplacement des façades en pavés de verre (0,28 M€) de la MLIS, la rénovation de l'installation de chauffage de la salle de conférence de l'IAC (92 K€), la fin du réaménagement des espaces du rez-de-chaussée de la MJC (48 K€),

Vie associative avec les peintures de locaux maison Berty Albrecht (47 K€) et l'extension et la restructuration de la maison de quartier des Brosses (0,86 M€),

Petite enfance avec les travaux de construction des EAJE Helen Keller (1,12 M€) et Maisons Neuves (0,3 M€), la dernière phase de réorganisation des salles de change et le remplacement des baies vitrées du CPE Tonkin (0,16 M€),

Sports avec la construction du complexe sportif Brossolette (2,93 M€), l'aménagement d'un terrain synthétique et les travaux d'infrastructure pour les constructions modulaires des vestiaires stade de l'ENNA (1,01 M€), de vestiaires dans l'ancien centre médico-social du complexe sportif Boiron Granger (0,59 M€), de requalification thermique du gymnase

Fournière (0,6 M€), de construction d'une tribune de 200 places, complexe sportif Boiron Granger (0,22 M€); le début des travaux de création du Centre de Maintenance des Installations Sportives de Plein Air (0,73 M€), la mise en place d'un mur d'escalade gymnase Saint Jean (30 K€), l'éclairage scénographique Led à l'Astroballe (0,17 M€), le solde des travaux de restructuration des vestiaires et la mise en accessibilité du CNEG (0,126 M€) et de rénovation des installations thermiques de la salle Raphaël De Barros (40 K€),

Administration générale avec la première phase de travaux de restauration des menuiseries extérieures de l'hôtel de ville (0,75 M€), la réfection de locaux à l'annexe de l'hôtel de ville (0,2 M€) et l'achèvement du nouveau restaurant administratif Resto'Tem (0,22 M€),

Accessibilité des GS Anatole France, Jouhaux, Camus, Jaurès (0,13 M€),

Parcs et jardins avec les travaux d'aménagement du terrain enfant (27 K€) et des allées (72 K) dans les cimetières, du square Dreiech (0,27 M€), du parc Elie Wiesel (0,29 M€), du jardin des Poulettes (80 K€), d'aménagement paysager espace de l'Europe Jean Monnet (41 K€), de remise en état des allées sur le parc de la Feyssine (22 K€), des sols et des clôtures du square de la France libre (81 K€), des sols du parc Etienne Gagnaire (49 K€), de travaux sur les jardins familiaux à St Jean (21 K€), l'installation d'un brumisateur place Lazare Goujon (66 K€), l'achèvement des travaux du mail piéton Jacques Monod (87 K€) et de mise en conformité des sanitaires du « Jardin des tout petit » (49 K€),

Eclairage Public avec notamment la poursuite des travaux de dissimulation des réseaux rues de la Frappaz, Frédéric Fays, Pelisson, Louis Fort et Edouard Vaillant (0,27 M€), la rénovation du réseau des rues Filature, de France et Legay (0,21 M€), les travaux de génie civil sur les réseaux d'éclairage (0,1 M€), l'accompagnement de la ligne C3 (0,22 M€), le tirage de fibre optique pour la maison des aînés, le CNEG et GS Simone Veil (22 K€) et les travaux de mise en lumière du groupe scolaire Zola (18 K€),

Acquisitions immobilières, des acquisitions en VEFA sont réalisées, conduisant à des paiements basés sur l'avancement des travaux. A ce titre, ont fait l'objet de règlements, l'EAJE Maisons Neuves « Jardin des éléments » (0,24 M€), la maison de santé public au Clos Caroline (40 K€) et l'acquisition d'un autre local dans le même immeuble pour la relocalisation de la maison des services publics des Buers (0,56 M€). Dans le cadre de préemptions sollicitées auprès de la Métropole de Lyon, le 1, bis rue Adam (0,33 M€) et les locaux commerciaux des 27, 58 et 142, Cours Tolstoï ont fait l'objet d'avances (0,48 M€).

Les **restes à réaliser** du chapitre 23 s'élèvent à 12,24 M€, ils concernent notamment les domaines :

- de l'éducation (0,7 M€), opérations GS Berthelot (0,23 M€), GS provisoire Weil (0,127 M€), Armand (87 K€), Tonkin (41 K€), Croix-Luizet (25 K€), J. Moulin (22 K€) et centre de plein air de Chamagnieu (62 K€),
- de la petite enfance (2,39 M€) avec les EAJE terrain des Sœurs (1,88 M€) et Maisons neuves (0,498 M€),
- culturel (0,55 M€) avec la rénovation des pavés de verre et de l'éclairage à la MLIS (0,5 M€),
- sportif (1,27 M€) avec les travaux d'étanchéité de l'Astroballe (0,4 M€), du gymnase Fournière (0,25 M€), le centre maintenance des installations sportives rue P. Voyant (0,11 M€), complexe sportif Armand (93 K€), Centre nautique Etienne Gagnaire (88 K€), stade Enna (83 K€), complexe sportif Boiron Granger (76 K€), piscine Bouulloche (26 K€) et Stade Eyquem (29 K€),
- associatif (1,17 M€), avec la MQB des Brosses (0,67 M€), le CCVA (0,23 M€), le CS Cyprien les Brosses (0,1 M€) et la MJC (51 K€),
- de l'aménagement urbain et paysager (4,6 M€) avec divers aménagements dans les parcs et jardins municipaux, parc de la Feyssine (0,18 M€), traversières rue Lafargue (0,13 M€), aménagement rue E. Vaillant (88 K€), square Dreiech (47 K€), le cheminement piéton Salengro (0,15 M€), des travaux de génie civil sur les réseaux urbains d'éclairage (0,18 M€), la mise en lumière de l'Hôtel de ville et du GS Zola (0,16 M€), les renforts de réseaux électriques HTA (0,36 M€). A cela s'ajoute les préemptions de biens situés, 141, cours Emile Zola et 59-61 rue de la République (3,22 M€),
- administratif (0,94 M€) avec des travaux à l'Hôtel de ville (0,47 M€) et dans les cimetières (0,39 M€),
- de l'accessibilité (0,37 M€) avec les GS Zola (0,2 M€) et A. France (0,12 M€),
- et la démolition de la maison Chanteur (0,19 M€).

Les dépenses d'ordre d'investissement d'un montant de **7 146 159,27 €** relèvent de deux chapitres :

- le chapitre 040 (opérations d'ordre de transferts entre sections)
- le chapitre 041 (opérations patrimoniales).

Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)

1 548 407,29 €

Ce chapitre comptabilise les reprises sur les subventions d'investissement perçues, relatives à des immeubles productifs de revenus. Ceci correspond à un amortissement des subventions encaissées (0,68 M€). Il intègre par ailleurs les moins-

values comptables constatées lors de la cession de biens (0,868 M€). La contrepartie de ces opérations est inscrite en recette d'ordre de fonctionnement au chapitre 042.

Opérations patrimoniales (chapitre 041)

5 597 751,98 €

Ce chapitre enregistre les opérations patrimoniales c'est-à-dire les opérations d'ordre au sein de la section d'investissement. Ces opérations correspondent à des intégrations d'avances liées à des travaux; études (4,4 M€). Un mandat de 1,2 M€ a été émis à l'article 16441 afin de solder les opérations réalisées sur l'emprunt revolving assorti d'une ligne de trésorerie.

La contrepartie de ces opérations est une recette d'ordre en section d'investissement (chapitre 041).

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement (**réelles et d'ordre**) s'élèvent à 49 720 674,21 €, évoluant faiblement à la hausse (+0,57 %) par rapport à 2017 (49,72 M€). Les restes à réaliser en recette d'investissement pour l'exercice 2018 s'élèvent à **2 185 575,79 €**.

Les **recettes réelles d'investissement** s'élèvent à **28 484 040,74 €**, en intégrant l'excédent de fonctionnement 2017 capitalisé (11 107 608,64 €). Sans prise en compte de ce dernier, les recettes réelles représentent 17 376 432,10 € en baisse de -12,49 % par rapport à l'exercice 2017. Le montant des opérations d'ordre atteint **21 236 633,47 €**.

Recettes réelles d'investissement

28 484 040,74 €

Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)

14 859 702,04 €

Ce chapitre est en diminution de -20,52 % par rapport à 2017 (18,7 M€). Ces 14,86 M€ se répartissent ainsi :

- **11,11 M€** d'excédent de fonctionnement capitalisé consécutif à l'affectation des résultats 2017, contre 13,59 M€ sur l'exercice précédent,
- **3,56 M€** au titre du fonds de compensation de la TVA (4,79 M€ en 2017). C'est un reversement forfaitaire par l'État, avec décalage d'un an, basé sur les dépenses réelles d'équipement de la ville réalisées en 2017 qui était en repli de 15,7% par rapport à l'exercice 2016,
- **0,194 M€** pour la taxe d'aménagement (0,31 M€ en 2017) correspondant au reversement de 1/8^{ème} de la taxe d'aménagement perçue par la Métropole de Lyon générée par les autorisations d'urbanisme accordées sur le territoire de la commune. Cette diminution traduit un fléchissement du nombre de m² autorisé à la construction entre 2018 et 2017 et s'explique également par la mise en place des projets urbains partenariaux qui se substituent à la taxe d'aménagement sur les secteurs concernés. Enfin, la prochaine évolution du PLUH en Juin incite certains pétitionnaires à attendre pour obtenir leur permis.

Subventions d'investissement reçues (chapitre 13)

1 777 048,80 €

Ces subventions ont été versées pour les principales par :

- la **Métropole de Lyon** à hauteur de 0,763 M€ dont 0,601 M€ au titre du Projet Urbain Partenarial (PUP) de l'Impasse Amblard et 0,162 M€ au titre du PUP. Liberté-Fays,
- le **Centre National pour le Développement du Sport** à hauteur de 0,317 M€ pour le nouveau gymnase construit dans la Z.A.C. Gratte-Ciel,
- le fond de **Soutien à l'Investissement Public Local** (Préfecture du Rhône) à hauteur de 0,102 M€ pour le groupe scolaire Lazare-Goujon,

La Ville a reporté sur l'exercice 2019 des subventions d'investissement pour un montant de 0,69 M€ dont 0,358 M€ à verser par l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local), pour les façades du gymnase Fournier (0,102 M€), l'équipement des groupes scolaires au titre du plan de protection Vigipirate (70 K€) ainsi que le dédoublement des classes de CP dans les quartiers prioritaires (0,104 M€) et au titre de Fonds Interdépartemental de Prévention de la Délinquance (82 K€) pour le développement de la vidéosurveillance.

Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

11 801 687 €

Les opérations liées aux emprunts revolving, lignes d'emprunts assortie d'une option de trésorerie utilisées en tant que telles lors de l'exercice portent sur 0,8 M€.

Le montant total des emprunts mobilisés sur l'exercice 2018 porte sur un montant de 11 M€.

Un emprunt a été contracté en auprès de l'Agence France Locale en fin d'exercice 2017 pour un montant de 1,5 M€ sur une durée de 10 ans au taux fixe de 0,72%. Il a fait l'objet d'un report et a été encaissé en janvier 2018.

Un emprunt à taux zéro de 1,5 M€ d'une durée de 20 ans avait été signé avec le Caisse des Dépôts et Consignations en 2017 pour la réhabilitation de l'ensemble des huisseries et des fenêtres de l'hôtel de ville. Il a été mobilisé en février 2018.

Deux emprunts ont été réalisés auprès de l'Agence France Locale pour un montant de 4 M€ chacun. Un prêt au taux fixe de 1,22% d'une durée de 15 ans et un autre d'une durée de 10 ans à taux variable indexé sur l'euribor 12 mois avec une marge de 0,15%.

La Ville a également reporté un emprunt sur l'exercice 2019, d'un montant de 1,5 M€ contracté auprès de la Banque Postale.

L'encours de dette au 31 décembre 2018 est de 33,78 M€ (hors revolving) contre 26,68 M€ au 31 décembre 2017. Elle se compose de 68,47% d'emprunt à taux fixe et 31,53 % d'emprunt à taux variable. Cela représente 225,2 € par habitant.

Immobilisations corporelles (chapitre 21) 0 €

Immobilisations en cours (chapitre 23) 1 158,50 €

Il s'agit notamment de réductions et d'annulations de mandat émis sur un exercice antérieur sur les imputations concernées.

Participation et créances rattachées (chapitre 26) 0 €

Aucune opération n'a été réalisée sur ce compte en 2018.

Autres immobilisations financières (chapitre 27) 44 444 €

Ce chapitre de recette concerne le remboursement par les agents municipaux de l'aide à caractère social accordée par la Ville.

Opérations pour compte de tiers (article 45...2) 0 €

Ces crédits portent sur des travaux réalisés pour le compte de tiers soit dans le cadre de procédures conventionnelles ou d'office en matière d'hygiène, salubrité ou sécurité. La Ville règle le prestataire et se fait rembourser les frais engagés pour le compte de son cocontractant ou du propriétaire défaillant. Aucune opération de cette nature n'est intervenue en 2018.

Recettes d'investissement d'ordre 21 236 633,47 €

Opérations d'ordre de transferts entre sections (chapitre 040) 15 638 881,49 €

Ce chapitre porte sur les opérations suivantes :

- sortie des biens du patrimoine de la Ville (0,298 M€),
- différences sur réalisations transférées en investissement (6,13 M€),
- amortissements concernant les immobilisations (9,22 M€).

Il a pour contrepartie des dépenses d'ordre de fonctionnement équivalentes, enregistrées au chapitre 042.

Opérations patrimoniales (chapitre 041) 5 597 751,98 €

Ce chapitre comptabilise principalement :

- l'intégration des avances (3 M€) en comptes d'immobilisation,
- le solde des opérations de trésorerie réalisées sur les emprunts revolving, rendu obligatoire par la réglementation (1,2 M€).
- les frais d'études suivis de travaux (1,32 M€) intégrés dans les comptes d'immobilisation.
 - Leur contrepartie est inscrite en dépenses d'investissement d'ordre au chapitre 041.

Section de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement ont atteint 155 762 569,39 € et les dépenses réelles de fonctionnement 122 830 658,07 €. Le taux d'autofinancement, épargne brute rapportée aux recettes réelles (retraitées des cessions), s'établit à 18,2 % en hausse par rapport au CA 2017 (13,6 %).

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 138 469 539,56 € se répartissent en dépenses réelles (122 830 658,07) et dépenses d'ordre (15 638 881,49 €).

Les dépenses réelles de fonctionnement

122 830 658,07 €

Dépenses réelles de fonctionnement	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Variation
Charges générales 011	22 020 517,52	21 438 940,77	-2,64%
Frais de personnel 012	74 523 634,40	73 815 090,58	-0,95%
Atténuation de produits 014	1 659 611,00	1 609 050,00	-3,05%
Autres charges 65	23 479 540,30	23 319 953,04	-0,68%
Groupes politiques 656	128 365,58	125 155,14	-2,50%
Charges financières 66	144 459,73	231 833,94	60,48%
Charges exceptionnelles 67	189 778,78	2 290 634,60	1107,00%
Dotations aux provisions 68	-	-	
TOTAL	122 145 907,31	122 830 658,07	0,56%

Charges à caractère général (chapitre 011)

21 438 940,77 €

Ce chapitre qui représente 17,45 % des dépenses réelles de fonctionnement est en baisse de -2,64 %. Il regroupe notamment les achats de fluides, de fournitures, les services extérieurs, impôts et taxes.

Concernant les fluides hors carburant, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4,15 M€ (-2,8 %).

Les dépenses d'eau et d'assainissement (0,54 M€) sont en hausse (+17,4 % soit +80 K€) La hausse est essentiellement due à des rattrapages de facturation, à des fuites sur les réseaux enterrés et à la prise en compte de dépenses pour les chantiers d'extension et de restructuration (MQB, GS Berthelot...).

Les dépenses d'électricité, 2,33 M€, sont en baisse (-6,2 % soit -0,125 M€). L'évolution à la baisse des dépenses d'électricité intègre des facteurs disparates à savoir; l'augmentation du patrimoine (+1,5%), la mise en place de constructions modulaires chauffées électriquement, la hausse des taxes sur l'électricité (CSPE). A contrario la baisse de consommation du Rize avec la mise en place de capteurs photovoltaïques en autoconsommation et plus généralement de la mise en place d'éclairage Led (gymnase Armand, Astroballe) et de convecteurs électriques avec régulation centralisée permettent de mieux maîtriser la consommation. A cela peut s'ajouter les effets des décalages de facturation et les estimations de rattachement.

Les dépenses de gaz 0,896 M€ (+1,28 % soit + 11 K€) sont en légère hausse. C'est la conséquence de la baisse des DJU (indicateur des besoins de consommation énergétique) de 11% pour l'année 2018 par rapport à 2017 (1844 DJU en 2018 et 2080 DJU en 2017) qui est contrebalancée par des hausses tarifaires, au dernier trimestre 2018 de 7% sur les marchés passés en groupement d'achat avec le Sigerly et de 8,5% sur les tarifs réglementés et d'une augmentation du patrimoine (+1,5%)

Les dépenses de chauffage urbain (0,499 M€) diminuent de -1,67 % (soit - 8 K€). Cette baisse est la résultante d'une hausse du coût du KWh et de la baisse des DJU de 11%, sachant que la part des consommations dans la facture est inférieure à 50%.

Concernant les combustibles (27,98 K€ -57 K€ soit -67 %), le moindre besoin de chauffage, en 2018, a eu pour effet de décaler sur 2019 le remplissage des cuves (fioul et granulés de bois).

Les carburants (60622) augmentent de 7,8 % à 0,22 M€ (+16 K€). La variation provient du rythme de remplissage des cuves des ateliers en fin d'exercice.

Le poste des achats destinés à l'alimentation (60623) 1,54 M€ est en hausse (+ 6,3 % soit + 91 K€). Cette progression s'explique par une augmentation sensible du nombre de repas produits par rapport à 2017 (1 053 000 contre 997 000) soit + 5,5% et une production moyenne de 7 300 repas par jour.

Sur ces 56 000 repas supplémentaires, 25 000 l'ont été sur le segment adulte avec l'ouverture du Resto'tem à compter de février 2018.

Concernant le pourcentage d'approvisionnement en bio et local, celui-ci s'établit à 27% pour 2018, 13% bio local et 14% local, pourcentage calculé sur le nombre de composante et non sur le montant des achats. La progression sensible du bio est liée à 3 facteurs, le passage à 100 % de pain bio dans les restaurants scolaires, le processus de conversion

engagé par le fournisseur de yaourts fermiers et le développement de l'alternative végétale aux protéines animales proposée majoritairement en bio.

La mise en œuvre d'un nouveau marché d'approvisionnement en denrées alimentaires au 1er septembre 2018 a permis de contenir l'évolution des prix d'achats malgré une flambée importante sur les produits laitiers.

Concernant les postes de produits de traitement (60624), d'entretien (60631), d'équipement (60632) et les fournitures non stockées (60628), il ressort une variation globale à la baisse de -1,98 % soit -29 K€ à 1,428 M€. La baisse a touché particulièrement les fournitures de petit équipement (60632) - 60 K€ alors que les produits de traitement (60624) destinés aux piscines et les fournitures d'entretien progressent en liaison avec la gestion annuelle des stocks et la fréquentation des équipements.

Concernant les fournitures administratives (6064) et autre type (6068), une hausse de 4,9 % apparaît à 0,245 M€ (0,23 M€ en 2017). Cela provient principalement des acquisitions de fournitures autres que la papèterie pour les écoles. Les fournitures scolaires (6067) restent elles, stables à 0,287 M€.

Les vêtements de travail (60636) sont en hausse à 0,204 M€ (+20 K€ soit +11 %). Ce montant est dépendant des périodes de renouvellement d'une part qui induisent une variation en fonction des années, mais également du nombre de personnes concernées, avec en 2018 l'augmentation des effectifs des agents en charge du stationnement payant et du nombre de policiers municipaux.

Les locations mobilières (6135) à 0,26 M€ sont en baisse de - 0,21 M€ soit -44,7 % (0,48 M€ en 2017) du fait de l'absence d'organisation des Invites et de la biennale des associations en 2018.

Les locations immobilières (6132) et les charges locatives et de copropriété (614) sont en réduction de -3,7 % soit - 39 K€ à 1,014 M€. Cela provient notamment de la résiliation de baux liés aux salles de formation situées rue Fleury Papillon et du Ram Epstein compensée en partie par l'évolution des index d'actualisation des loyers. Les charges évoluent elles en fonction des décisions des assemblées générales notamment en termes de copropriété.

Les contrats de prestation de services (611) sont en hausse à 1,04 M€ par rapport à 2017 (+2,73 % soit + 27 K€), lié notamment à l'enlèvement des véhicules.

L'entretien des terrains (61521) est en hausse de 10,2 % (+ 58 K€ à 0,62 M€). Cela provient notamment du recours à des entreprises externes pour assurer des prestations de propreté des parcs et jardins ainsi que de la prise en charge de surfaces supplémentaires avec les espaces Jacob-Hugentobler et le mail Jacques Monod.

L'entretien du bâti (615221/615228) à 0,647 M€ croît de 40 K€ (6,6 %). Les coûts de maintenance du bâti intègrent l'augmentation des surfaces de bâtiment et des travaux ponctuels d'intervention sur le patrimoine. L'exercice a été marqué par une révision des surfaces de vitrage entretenues mais aussi les échéances quinquennales de contrôle des ascenseurs et triennales des systèmes de sécurité incendie.

L'entretien des réseaux (615232) (+45,3 %, + 86 K€ à 0,27 M€) notamment d'éclairage public avec le remplacement systématique des appareils vétustes et l'accompagnement des travaux de rénovation, mais aussi du réseau de vidéo-protection et sa remise en état suite aux dégradations et la rénovation du parking de Barros.

Les frais de maintenance (6156) sont légère régression de - 16 K€ à 1,16 M€ soit -1,27 % après une hausse sensible de 7 % en 2017.

Les frais d'assurance (616) passent de 0,411 M€ à 0,416 M€ (+1,2 % soit +4,8 K€). Les primes versées sont calculées en fonction des risques déclarés, de la sinistralité et des tarifs appliqués par les assureurs.

Les frais d'études et recherches (617) progressent de 31 % à 86 K€ (+21 K€). Cette nature de dépenses évolue d'un exercice à l'autre en fonction des projets menés; l'exercice 2018 a été marqué notamment par la démarche d'analyse des rythmes scolaires.

Les versements à des organismes de formation (6184), 0,48 M€ (+0,15 M€ soit + 46 %) portent sur des formations suivies par les agents qu'elles soient collectives sur les thèmes des ressources humaines, des logiciels utilisés par la collectivité, mais aussi individuelles. Elles viennent en complément des formations réalisées par le Centre national de la fonction publique territoriale financées via la contribution de la ville sur sa masse salariale. Des formations spécifiques ponctuelles sont réalisées en fonction des besoins des services et des agents (analyse de la pratique dans les crèches, gestes et postures dans les écoles, utilisation des logiciels métiers, formation des policiers municipaux, parcours professionnels...). La relance fin 2017 du marché des formations bureautiques individualisées, suite à un changement

du prestataire, a conduit à une progression de ces dépenses, de même que la priorité accordée à la formation dans les projets des directions, en particulier à la direction de l'éducation.

Les autres frais divers (6188) sont en nette augmentation à 0,204 M€ (soit +13,4 % soit +24 K€). Cela intègre la prestation de recouvrement mise en œuvre par l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) du Forfait Post Stationnement (FPS).

En matière d'honoraires pour les professions libérales (6226), frais d'actes et de contentieux liés aux prestations juridiques (6227) et rémunérations d'intermédiaires et honoraires divers en matière de services (6228) sont en hausse à 1,1 M€ (+3,4 % soit + 36 K€). Ces natures de dépenses intègrent notamment des audits (DGSTE, Education) des prestations spécifiques comme la reprises de données, l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition des modalités d'intervention de la collectivité (projet économique sur le secteur Tolstoï) dont la nature font qu'elles ne sont pas reconduites d'un exercice sur l'autre mais aussi des missions récurrentes.

Les frais d'annonce et d'insertion (6231) à 0,22 M€ sont en hausse de 19 K€ soit +9,8 %. Il s'agit d'annonces relatives à des consultations pour la mise en concurrence dans le cadre de marchés publics, aux postes à pourvoir ou aux publications dans la presse et communications.

En matière de fête et cérémonies (6232) et frais de réception (6257), l'évolution globale est à la baisse de -65 % (-0,56 M€) à 0,3 M€. Sont enregistrés sur ces postes, des événements spécifiques comme l'accueil de délégations, événements, cérémonies de vœux mais aussi les frais liés à l'organisation des Invites dont la biennialisation explique la forte baisse sur l'article 6232 en 2018.

L'ensemble des dépenses de catalogues et imprimés (6236), publications (6237) et publicité, publications, relations publiques (6238) sont en baisse à 0,92 M€ (-10,5 % soit -0,11 M€). Ces dépenses recouvrent notamment la réalisation de programmes, affiches et visuels liés à des manifestations, de documents papiers, l'impression des publications municipales, d'imprimés administratifs et les contrats de prestations conclus avec des organismes sportifs.

Les frais de transport de biens (6241), administratifs (6244), collectifs (6247) et de transports divers (6248) augmentent à 0,6 M€ (+ 67 K€ soit +12,7 %). Sont imputés sur ces articles, des déménagements ou les frais liés à a réintégration de locaux qui font l'objet de travaux de rénovation, comme les groupes scolaires mais aussi le plan de déplacement de la collectivité, le transport des élèves des groupes scolaires pour les activités extérieures ou du fait de la saturation de certains restaurants, les transports vers Chamagnieu des ALSH ou les séjours extérieurs et ceux liés à des manifestations.

Les frais de télécommunications (6262) augmentent de 20,2 % soit +49 K€ à 0,29 M€. Le développement du réseau privé virtuel, le recours à la fibre optique et la mise en concurrence participent à la maîtrise des coûts. Cependant le développement des besoins et des difficultés de facturation émanant d'un fournisseur qui ont conduit à supporter sur 2018 des frais antérieurs se traduisent par une hausse globale. Les frais d'affranchissement sont en baisse à 0,23 M€ (-16,5 % soit - 45,6 K€). L'absence d'élections a limité l'envoi de courriers par rapport à 2017.

Les frais bancaires (627) sont en hausse conséquente de 69 % soit +6 K€ à 14,9 K€. Cela ressort du développement des moyens de paiement dématérialisés liés au stationnement.

Les prestations de gardiennage (6282) sont en baisse à 0,265 M€ (-0,2 M€ soit -42,9 %) en raison essentiellement de l'absence d'organisation de la manifestation des Invites et des besoins évolutifs.

Les prestations de nettoyage qui concernent l'entretien des locaux municipaux (6283) sont en hausse à 0,76 M€ (+46 K€ soit +6,5 %) avec l'intégration du rez-de chaussée de l'hôtel de ville et des locaux du service développement économique.

Les remboursements de frais (62878) sont en baisse de 56 % à 58 K€ (-30 K€). Les dépenses sont essentiellement relatives à des remboursements de quote-part de frais d'organisation de concours d'accès à la fonction publique.

Les autres services extérieurs (6288) sont quasi stables à 0,958 M€ (-7 K€ soit -0,8 %).

Les taxes foncières (63512) augmentent de 21,5 K€ soit +5,5 % (0,41 M€). C'est la conséquence des variations de patrimoine avec les acquisitions et cessions réalisées de biens immobiliers antérieurement à 2018, à la variation de taux de foncier bâti, sachant que le produit revient pour partie à la ville et à la réforme de la valeur locative des locaux professionnels lissée sur 10 ans.

Charges de personnel (chapitre 012)

73 815 090,58 €

Au compte administratif 2018, l'évolution globale du chapitre 012, qui représente 60,1 % des dépenses réelles de fonctionnement, est de -0,95 % (soit une baisse de - 0,708 M€). Elle était de 4,62% en 2017 (74,52 M€). Cette évolution pour l'année 2018 s'explique par l'impact des mesures suivantes nationales ou locales.

L'impact des mesures nationales :

- aucune évolution du point d'indice, ni d'augmentation ou baisse de cotisations n'est intervenue en 2018,
- l'augmentation de la CSG a conduit la ville à prendre en charge une indemnité compensatrice d'un coût global de 50 000€,
- la mise en œuvre de la réforme Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et son impact favorable sur les grilles indiciaires de la fonction publique territoriale a eu pour conséquence une modification des règles de calcul de la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) qui a baissé par rapport à 2017, soit -42 735€,
- une journée de carence sur le 1^{er} jour d'arrêt de maladie ordinaire a été instaurée avec une réduction des coûts pour la collectivité de -300 000€.

L'impact des mesures locales :

- le Glissement Vieillesse Technicité de la collectivité est de 0,53% (0,36% en 2017). Il prend en compte les avancements de grade, d'échelon, la promotion interne et l'effet noria (impact des départs à la retraite). Le GVT est en hausse avec la revalorisation des grilles indiciaires. Le coût du GVT est de 0,38 M€ en 2018,
- l'évolution du régime indemnitaire (0,175 M€),
- aucune élection ne s'est déroulée en 2018. Le budget correspondant a donc été supprimé soit -0,2 M€,
- évolution des effectifs : les enveloppes de remplacement sont en baisse du fait d'un moindre absentéisme (-0,29 M€), de même que les emplois d'avenir (-0,425 M€) dispositif en voie d'extinction. A cela s'ajoute la disparition des Contrats d'Aide à l'Emploi, auxquels l'Etat a substitué les Parcours Emplois Compétences avec une période de latence entre les deux dispositifs. Le budget du périscolaire quant à lui augmente de 0,18 M€ lié à une hausse de la fréquentation et au contrecoup des difficultés de recrutements connues en 2017. Enfin, sur l'année le nombre de postes permanents pourvus a été supérieur à 2017 (estimation +0,28 M€),
- évolution liée à l'auto-assurance. La ville a décidé de prendre en charge directement les charges médicales liées aux accidents du travail. En conséquence, elle ne règle plus de prime d'assurance pour ce risque (-0,58 M€) mais supporte le coût des accidents intervenus, 65 K€ en 2018.

Frais de fonctionnement des groupes d'élus (chapitre 656)

125 155,14 €

Les communes de plus de 100 000 habitants, en vertu des dispositions de l'article L 2121-28 du Code Général des Collectivités territoriales ont la faculté de contribuer aux dépenses de fonctionnement des groupes d'élus. Ce chapitre enregistre les dépenses de personnel et les autres dépenses de fonctionnement (matériel, équipement, fournitures...) desdits groupes.

Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

23 319 953,04 €

Ce chapitre représente 18,99 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement et enregistre une baisse de -0,68 % comparé au compte administratif 2017 (23,48 M€). Il porte essentiellement sur des contributions aux organismes de regroupement (SYMALYM, ENM...), établissements publics comme le CCAS et les subventions de fonctionnement versées aux organismes de droit public ou privé comme les associations.

Les **contributions aux organismes de regroupement** (6554) croissent de 3,715 M€ à 3,96 M€ (+6,54 %). La contribution à l'ENM est en hausse (3,42 M€, +7,6 % soit +0,24 M€), ceci résulte de l'ajustement de la participation de la collectivité au besoin précis de financement de l'établissement pour l'exercice. La contribution au Symalim (408,94 K€) est restée inchangée. Les contributions à l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication (28,45 K€) et au syndicat intercommunal des PFIAL (94,8 K€), sont quasi stables.

Les **contributions aux écoles privées** augmentent à 1,25 M€ soit +29,1 % (0,968 M€ en 2017). Suite à l'accord transactionnel entre la ville et les écoles privées, les modalités revues de calcul de la contribution municipale aux frais de scolarisation des élèves villeurbannais conduisent à une hausse.

Les **subventions de fonctionnement aux organismes publics** (4,11 M€) sont en baisse de -6,93 % (4,41 M€ en 2017). La subvention d'équilibre au CCAS (3,68 M€ contre 3,96 M€ en 2017 soit -7,04 %) est ajustée au besoin effectif de la structure avec notamment l'encaissement de recettes supplémentaires et la réduction progressive du plan d'accompagnement de la fermeture de deux Ehpad. La caisse des écoles a perçu une subvention d'équilibre s'élevant à 0,312 M€ (-2,6 K€ soit -0,8 %). Les enveloppes de subventions versées aux autres organismes publics sont stables.

Les **subventions de fonctionnement aux organismes privés** s'élèvent à 13,03 M€ en baisse de 0,35 M€ (-2,6 %) par rapport à 2017 (13,38 M€). Le détail des organismes subventionnés figure dans le compte administratif. L'évolution concerne essentiellement par fonction :

- les services généraux (-41 K€ à 1,11 M€ soit -3,5 %) avec une forte réduction de l'aide apportée au Restaurant Inter Administratif suite à la cessation de son activité en cours d'année,
- les affaires culturelles (+58 K€ à 4,12 M€ soit +1,44 %) avec la subvention à l'atelier Frappaz liée à l'organisation du défilé de la biennale de la danse,
- le sport, jeunesse et vie associative (-0,32 M€ à 4,03 M€ soit -7,45 %) avec des réductions de subvention des structures sportives, (Asvel) ou de la révision des modalités financières dans le cadre des mises à disposition (Usep, OSV). En matière de jeunesse et vie associative, la baisse porte notamment sur le centre social Cusset qui a perdu son agrément de la CAF et le CCO qui n'a pas bénéficié du même niveau d'aide dans le cadre de son projet de transformation qu'en 2017,
- en matière de développement économique, le partenariat avec l'association pour le développement des marchés n'a pas été reconduit.

Atténuation de produits (chapitre 014)

1 609 050 €

Ce chapitre porte sur une seule dépense, le Fond de Péréquation Inter Communal (FPIC). Il s'agit d'un prélèvement sur les recettes fiscales calculé, sur la richesse agrégée de l'ensemble composé de l'intercommunalité et des communes membres. Le montant global prélevé et redistribué au niveau national est demeuré égal à celui de 2017. Il est redistribué en fonction de la richesse relative des intercommunalités les unes par rapport aux autres. Les conditions posées par la loi ne rendent pas les communes et la métropole de Lyon éligibles à ce fond. La contribution individuelle de la ville a légèrement diminué (-3,1 %) par rapport à 2017 (1,65 M€). Le montant total prélevé en 2018 sur le territoire métropolitain est de 34,54 M€ (35,41 M€ en 2017) dont 20,16 M€ pour la Métropole et 14,38 M€ pour l'ensemble des communes membres.

Charges financières (chapitre 66)

231 833,94 €

Les charges financières correspondent aux intérêts de la dette, aux frais de ligne de trésorerie et frais divers liés aux contrats conclus. Ils sont à nouveau en hausse conséquente (+60,5 %) par rapport à 2017 (**141 K€**). La charge de la dette est croissante en relation avec l'endettement de la ville. La faiblesse des taux courts, négatifs, et des taux longs terme permettent cependant de limiter le coût de cette dette. La qualité de la signature de la ville de Villeurbanne et les conditions du marché conduisent à taux moyen proche de 0,66 % au 31/12/2018. L'encours d'emprunt revolving est constitué d'un seul contrat dont le volume est de 0,8 M€ fin 2018 et qui s'éteindra en 2020.

Charges exceptionnelles (chapitre 67)

2 290 634,60

Ce chapitre varie de 1107 % par rapport à 2017 (189,8 K€). De par sa nature, il peut subir des variations importantes d'un exercice à l'autre. Les dépenses de l'exercice 2018 ont porté notamment sur les bourses versées pour les chantiers jeunes, l'opération Install'Toit, les intérêts moratoires, les titres annulés sur exercice antérieur et les autres charges exceptionnelles, toutes dépenses usuelles. A celles-ci s'ajoutent les indemnités liées à la transaction conventionnelle passée avec les écoles privées villeurbannaises conventionnées. Cela permet de clore le contentieux engagé par ces structures sur le montant de la participation municipale aux frais de scolarisation des élèves villeurbannais qu'elles accueillent pour la période de 2002 à 2017 (2,17 M€).

Dotations aux provisions (chapitre 68)

0 €

Aucune provision n'a été constituée lors de l'exercice 2018.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Opérations d'ordre de transferts entre sections (chapitre 042)

15 638 881,49 €

Le chapitre globalisé 042 regroupe les opérations d'ordre de transferts entre sections. Des recettes d'ordre d'un montant équivalent figurent au chapitre 040 en investissement. Les articles 675 et 676 enregistrent les opérations d'ordre liées aux cessions. Ils permettent respectivement de constater la sortie des biens (valeurs nettes comptables des immobilisations cédées (6,12 M€), ainsi que les différences positives (plus-values) sur réalisation des cessions (0,297 M€). Il enregistre aussi les dépenses d'ordre relatives aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles (9,22 M€).

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se sont élevées au total 157 310 976,68 €. Elles se répartissent entre recettes réelles (155 762 569,39 €) et recettes d'ordre (1 548 407,29 €).

Les recettes réelles de fonctionnement

155 762 569,39 €

Recettes réelles fonctionnement	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Variation
Produit des services 70	9 650 587,78	12 205 568,85	26,47%
Impôts et taxes 73	98 113 021,17	103 551 263,83	5,54%
Dotations et participations 74	31 957 438,94	31 742 718,63	-0,67%
Autres produits 75	694 704,74	605 035,43	-12,91%
Atténuation de charges 013	629 733,41	456 563,59	-27,50%
Produits financiers 76	2 667,80	1 608,00	-39,73%
Produits exceptionnels 77	1 417 832,41	5 989 811,06	322,46%
Reprises sur provisions 78	-	1 210 000,00	
TOTAL	142 465 986,25	155 762 569,39	9,33%

Produits des services et du domaine (chapitre 70)

12 205 568,85 €

Ils représentent 7,84 % des recettes réelles de fonctionnement et sont en hausse de 26,47 % par rapport à 2017 (9,65 M€).

Il s'agit principalement des recettes suivantes :

- le produit issu de la vente des concessions dans les cimetières et des redevances funéraires pour un montant de 0,456 M€ en hausse de 20,3% par rapport à 2017 (0,379 M€) qui varie en fonction du nombre d'acquisitions et de renouvellements avec une évolution vers des durées plus courtes,
- le produit du stationnement et de la location de la voie publique pour un montant de 1,94 M€. Il constitue une nouvelle recette suite à la dépenalisation du stationnement payant qui a transformé les taxes relatives au droit de stationnement en redevance d'occupation du domaine public depuis 1^{er} janvier 2018. Ceci a deux impacts sur la structuration de nos recettes :

- le transfert du chapitre 73 au chapitre 70 des produits issus des droits de stationnement pour un montant prévisionnel initial de 1,83 M€ (BP 2018) intégrant l'extension des zones de stationnement payant,
- la prise en compte des recettes issues du forfait post-stationnement en substitution aux amendes étant précisé que l'estimation de 1,4 M€ inscrite BP 2018 n'a pas fait l'objet de titrement. En effet, une circulaire est intervenue fin 2017 pour déterminer les modalités de traitement comptable du FPS. Celui-ci doit être reversé à la Métropole directement par la Trésorerie municipale sans être enregistré dans la comptabilité de la ville. La ville ne doit titrer que la seule part de ce FPS correspondant aux frais engagés pour sa gestion. Cependant la convention avec la métropole définissant les modalités de calcul des frais de gestion n'est pas encore conclue. Par conséquent le remboursement des frais n'a pas été effectif pour 2018.

- les redevances d'occupation du domaine public qui concernent essentiellement les marchés forains et les chantiers de travaux ont atteint 0,929 M€ contre 0,894 M€ en 2017 soit une hausse de de 3,13% portée principalement par l'augmentation du volume des occupations pour travaux,

- les redevances perçues pour les mises à dispositions à des tiers de différentes salles communales tel que le TNP, le théâtre de l'Iris d'un montant global de 0,82 M€ progressent de 15,49 % entre 2018 et 2017 (0,71 M€ en 2017) en raison d'une part d'un retour à la hausse de la valeur des indices de révisions mais également de l'encaissement sur une année complète du loyer relatif à la Maison de santé pluridisciplinaire Clos Caroline ouverte depuis novembre 2017 (+83 K€) mais également du titrement de la redevance due par le Centre Européen Cinématographique Auvergne Rhône-Alpes (+40 K€) pour des locaux au pôle Pixel,

- les redevances acquittées par les abonnés de la MLIS et du RIZE à hauteur de 43 K€ en légère progression par rapport à 2017 (40 K€),

- les redevances à caractère sportif en nette hausse (+24,45 %) qui concernent essentiellement les entrées des piscines et la mise à disposition des équipements sportifs : 0,417 M€ en 2018 contre 0,335 M€ en 2017, variable en fonction de la fréquentation et du nombre de jours d'ouverture,

- les redevances et droits à caractère social avec 0,857 M€ (0,786 M€ en 2017) qui concernent la Petite Enfance, l'Éducation, la Jeunesse et la Maison de Quartier des Brosses,
- les redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement sont en nette hausse de 8,31% avec 4,17 M€ contre 3,85 M€ en 2017 :
 - une hausse de 8,14 % des recettes issues de la restauration scolaire à hauteur de 3,32 M€ (3,07 M€ en 2017) qui traduit une poursuite de la hausse de fréquentation résultant à la fois de l'assouplissement des conditions accès depuis 2017 mais aussi de l'augmentation de la population scolaire,
 - le produit des activités périscolaires progresse de +7,07 % avec 0,621 M€ (0,58 M€ en 2017),
 - les classes découverte représentent 0,219 M€ en 2017 (0,210 M€ en 2017),
- les recettes de la mise en fourrière des véhicules gênants s'élèvent à 0,381 M€ en 2018 (0,403 M€ en 2017),
- les locations diverses avec 0,77 M€ (0,57 M€ en 2017) relatives aux locations de gymnases, de lignes d'eau dans les piscines, des salles du CCVA, ... progressent de 35 % entre 2018 et 2017. Cette variation importante résulte principalement du reversement par la SERL de la quote-part du résultat d'exploitation du parc d'activité Francis de Pressensé au titre de 2016 (23 K€) et de 2017 (109 K€) selon les termes du bail à construction signé en 2002,
- le remboursement des frais relatifs aux mises à disposition de personnel s'élèvent à 0,25 M€ en 2018 contre 0,645 M€ en 2017, cette évolution de - 61 % résulte d'une modification des modalités de soutien à certaines structures associatives conformément aux délibérations adoptées par le conseil municipal et de l'évolution des mises à disposition,
- l'ensemble des autres remboursements de frais s'élève à 0,914 M€ en 2018 (0,96 M€ en 2017), la variation à la baisse de -4,48 % s'explique notamment par la diversité et la variabilité de cette nature de recette qui regroupe le versement par la Métropole de Lyon de ses participations au titre de la convention d'animation économique au titre de la période 2017 mais également les remboursements des frais relatifs aux fluides à l'entretien de locaux mis à disposition de tiers.

Impôts et taxes (chapitre 73)

103 551 263,83 €

Les impôts et taxes représentent **66,48 % des recettes réelles de fonctionnement** et progressent de 5,54 % en 2018. Ce chapitre regroupe des recettes de plusieurs natures :

Le produit encaissé au titre des **contributions directes** (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties) s'élève à **82,46 M€** en 2018 contre 75,04 M€ en 2017. Cette somme inclut des rôles supplémentaires et complémentaires à hauteur de 0,37 M€.

Par rapport à l'exercice 2017, 0,895 M€ proviennent de la variation nominale des bases et 0,887 M€ de la variation physique des bases (constructions, améliorations et démolitions). Le principal à hauteur de 5,59 M€ résulte des évolutions fiscales relatives à l'abattement général à la base combinées à celles sur les taux de taxe d'habitation, de foncier bâti et à la marge du foncier non bâti.

Les impôts ménages, rôles supplémentaires inclus, (TH, TFB, TFNB) constituent 53,27 % des recettes réelles de fonctionnement. Entre 2017 et 2018, les bases de taxe d'habitation ont enregistré une croissance de 2,14 % hors mesures relatives à l'AGB, celles de foncier bâti de 2,71 % alors que le foncier non bâti décroît de -5,93 %. Cette variation intègre la revalorisation forfaitaire votée en loi de finances qui compense l'inflation constatée antérieurement (+ 1,2 %) et l'évolution physique (bases nouvelles).

La variation purement physique des bases se situe dans les proportions suivantes :

- taxe d'habitation : 0,94 % (2,1 % entre 2017 et 2016),
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,51 % (1,38 % entre 2017 et 2016),
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : -7,13 % (-1,5 % entre 2017 et 2016).

Par ailleurs, 182 K€ de produit fiscal sont dus à la majoration de la part communale de taxe d'habitation sur les résidences secondaires instituée par une délibération du conseil municipal du 26 février 2015, en baisse par rapport à 2017 (-21 K€). La diminution des recettes liés à cette surtaxe résulte des rectifications de situation par les redevables ou des remises sur le marché et de l'impact de la baisse du taux de TH qui sert de fondement à cette surtaxe.

La Ville perçoit depuis le passage à la Taxe Professionnelle Unique (TPU) devenue Contribution Economique Territoriale (CET) deux participations du Grand Lyon :

- **L'attribution de compensation** qui a pour vocation de compenser la différence entre le produit de taxe professionnelle transféré à la Métropole de Lyon par la Ville et le produit des impôts ménages perçu par la Métropole avant le passage en TPU/CET. Cette somme est équivalente à 2017 soit **9 M€**. Cependant la réfaction de 58 K€ liée à des transferts de compétence actés à la date du 1/1/2018 n'a pas été réalisée par la Métropole. Cela fera l'objet d'une régularisation en 2019.

- **La dotation de solidarité communautaire (DSC)** reste stable entre 2018 et 2017 à **2 827 779 €**. La dotation est constituée de 8 composantes :

- fractions péréquatrices (richesse communale, logement social, revenu, minimum de ressources),
- fractions non péréquatrices (développement économique, population),
- fractions d'ajustement (évolution encadrée et prélèvement gens du voyage).

Les principales autres taxes encaissées par la commune sont :

- la taxe additionnelle aux droits de mutation **6 830 747,04 €**

Cette taxe fluctuante est assise sur la cession des biens immobiliers et elle est fortement corrélée à l'activité du marché. Cette recette a connu une chute en 2009 pour atteindre 3,2 M€. Une reprise a conduit à un montant en 2011 de 5,57 M€ avant de connaître une nouvelle chute (4,47 M€ en 2014). En 2017, nous avons constaté un sommet à 7,28 M€ mais nous enregistrons un fléchissement en 2018 à hauteur de -6,54%.

- les droits de stationnement **0 €**

Ils ne sont plus imputés sur cet article budgétaire avec l'entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018 de la réforme de la dépenalisation du stationnement payant issue de la loi du 27 janvier 2014. Le produit des recettes lié au paiement préalable via les horodateurs possède désormais le caractère d'une redevance d'occupation du domaine public. A ce titre ils sont inscrits au chapitre 70, Produits des services et du domaine.

- la taxe sur l'électricité **2 218 757,76 €**

Cette taxe, acquittée par les consommateurs, est versée à la Ville par les distributeurs d'électricité via le SIGERLy. Basée sur la consommation d'électricité du redevable, diminue légèrement de -0,71 %

- la taxe locale sur la publicité extérieure **209 000,03 €**

Instituée par la loi de modernisation de l'économie d'août 2008, cette taxe s'est substituée à la taxe sur les affiches et enseignes. Elle a amené une révision de l'assiette de taxation et des taux d'imposition. Après une diminution de -12,9 % en 2016, puis une nette hausse de +21% en 2017, on constate une nette diminution de -18,42 % en 2018. Ces évolutions sont corrélées aux ouvertures et fermetures de commerces, à la dépose éventuelle d'enseignes pour diminuer les bases taxables ou encore à la modification des installations déjà présentes et aux contrôles réalisés.

Dotations, subventions et participations (chapitre 74) **31 742 718,63 €**

Elles représentent 20,38 % **des recettes réelles de fonctionnement** et sont en légère baisse de - 0,67%.

Les principales recettes du chapitre 74 correspondent aux dotations et compensations versées par l'État, dont la plupart relèvent de l'enveloppe normée. Globalement, les dotations de l'État hors compensations évoluent légèrement à la hausse de +0,31 % (18,98 M€ en 2018 contre 18,92 M€ en 2017), avec une variation différenciée des diverses composantes :

- la dotation forfaitaire **14 214 675,00 €**

Cette recette a baissé de 2,07 % par rapport à 2017 (14,51 M€). Jusqu'en 2014, elle était constituée de quatre fractions (fraction de base calculée à partir du nombre d'habitants, fraction de superficie, fraction "complément de garantie", fraction relative à des compensations de taxe professionnelle). En 2015, ces quatre composantes ont été fondues en une seule. La dotation forfaitaire 2018 est établie sur la base du montant 2017 (14,51 M€) à laquelle s'ajoute une part liée à la dynamique de la population (18,9 K€) pour se voir appliquer ensuite un écrêtement (- 0,318 M€) destiné à maintenir l'enveloppe globale normée au même niveau.

- la dotation de solidarité urbaine (DSU) **4 299 456 €**

Après une forte hausse de 15,2 % en 2017, elle continue à progresser avec +8,96 % en 2018 suite à la réforme mise en place par la loi de finances 2017 avec une augmentation de l'enveloppe globale de 180 M€, une réduction du nombre de bénéficiaires et une modification de l'indice de répartition entre les communes éligibles donnant un poids prépondérant à la quote-part des revenus (25 contre 10 %) au détriment du potentiel financier (45 à 30 %), autant d'éléments qui ont été favorables à la commune de Villeurbanne.

- la dotation générale de décentralisation (DGD)

461 547 €

La Ville a bénéficié de la participation destinée au financement des services communaux d'hygiène et de santé. Cette dotation reste stable d'une année sur l'autre.

- la dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle

0 €

Cette dotation est l'une des variables d'ajustement des dotations versées par l'État afin de respecter l'enveloppe normée. Après une diminution régulière au cours des exercices précédents, cette dotation disparaît définitivement à compter de 2018.

Outre ces dotations, l'État verse à la Ville des allocations compensatrices visant à corriger les pertes de ressources résultant d'exonérations décidées par le législateur :

- **l'allocation compensatrice de taxe d'habitation** diminue l'incidence des exonérations accordées aux personnes de condition modeste. Elle est égale au produit des bases exonérées en 2017 multipliées par le taux de taxe d'habitation de 1991 et s'est élevée en 2018 à **3,72 M€** (+ 4,53 % par rapport à 2017). Cette recette a connu une forte variabilité au cours des dernières années liée aux changements successifs du dispositif d'exonération relatif aux contribuables âgés et sous conditions de revenus.

- **l'allocation compensatrice de taxes foncières** concerne les exonérations accordées aux personnes de condition modeste et les immeubles situés en zone urbaine sensible. En 2018, la Ville a perçu 152 K€ (+5,42 % par rapport à 2017). Cette compensation est l'une des variables d'ajustement de l'enveloppe normée.

La Ville a reçu diverses **subventions et participations provenant essentiellement** :

- de l'État 1,49 M€ (- 27,6 % par rapport à 2017), une diminution liée aux subventions emplois d'avenir (-0,43 M€). Ces subventions portent aussi sur les actions en matière de politique de la Ville, le contrat éducatif local et le dispositif périscolaire avec le fond d'amorçage,

- 6,76 M€ en provenance de divers organismes. La quasi-totalité soit 6,44 M€ provient de la caisse d'allocations familiales, environ 5,23 M€ dans le cadre du contrat enfance jeunesse et de la Prestation Sociale Unique liée aux fréquentations des crèches et 1,215 M€ dans le cadre de la Prestation de Service Ordinaire pour les ALSH.

Le **Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle** s'élève à 198K€ (244 K€ 2017).

Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

605 035,43 €

Ces produits, en baisse de 12,9 %, proviennent essentiellement de la location du patrimoine immobilier de la Ville. Ils représentent 0,39 % des recettes réelles de fonctionnement. Cet infléchissement s'explique notamment par la fin de certains baux portant sur des locaux d'une surface importante comme celui relatif au 136, rue Louis Becker cédé, ou le bail liant la ville à l'association de gestion du Restaurant Inter Administratif qui a fermé ses portes en février 2018 (89 K€ perçu en 2017).

A noter que 35 K€ supplémentaires sont issus de la cession à une société spécialisée dans le recyclage automobile des véhicules mis en fourrière et non récupérés par leur propriétaire à l'issue du délai légal.

Atténuations de charges (chapitre 013)

456 563,59 €

Les recettes de ce chapitre évoluent à la baisse de -27,34 % par rapport à 2017 (629 K€) et constituent 0,29 % des recettes totales.

Elles portent sur les remboursements sur charges de la sécurité sociale (14 K€) au titre des arrêts maladie des personnels non titulaires mais on enregistre principalement les remboursements sur rémunération du personnel titulaire pour 0,443 M€ au titre de versements de la CPAM, d'instances collectrices de cotisation et des sinistres relevant du contrat d'assurance statutaire en baisse. La Ville fonctionnant désormais selon le principe de l'auto assurance, cette recette va continuer à diminuer puis disparaître au cours des prochains exercices.

Produits financiers (chapitre 76)

1 608 €

Il s'agit de dividendes de parts sociales détenues auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes et la Semcoda.

Produits exceptionnels (chapitre 77)**5 989 811,06 €**

Ce chapitre, en forte hausse de +322 % par rapport à 2017 (1,42 M€), représente 3,86 % des recettes réelles de fonctionnement. Ceci s'explique par le caractère unique et évolutif de certaines recettes comptabilisées sur ce chapitre. Elles n'ont pas vocation à être réitérées d'un exercice sur l'autre. Il s'agit essentiellement de :

- produits de cessions d'immobilisations (bâtiments, terrains, véhicules...) pour 5,55 M€ (1,2 M€ en 2017),
- produits exceptionnels divers, 0,25 M€ (pénalités de retard, indemnités de contentieux, retenues de garantie cautions, remboursements suite à sinistre, mandats annulés, reventes de certificats d'énergie).

Reprises de provision (chapitre 78)**1 210 000 €**

Ce chapitre correspond à la reprise de la provision constituée pour couvrir les frais liés au contentieux de la contribution de la ville aux écoles privées villeurbannaises accueillant des élèves villeurbannais et qui s'est achevé par la signature d'un protocole transactionnel.

Recettes d'ordre de fonctionnement**Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)****1 548 407,29 €**

Il s'agit d'une part, de reprises de subventions perçues pour la réalisation d'immobilisation qui doivent être amorties (0,679 M€) et d'autre part, de moins-values sur cessions d'immobilisations (0,87 M€). La contrepartie est une dépense d'ordre équivalente enregistrée au chapitre 040 en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité d'approuver le compte administratif 2018 de la ville de Villeurbanne, le maire étant sorti de la salle au moment du vote.

*Certifiée exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 26 mars 2019 et
de la réception en Préfecture le 26 mars 2019
identifiant de l'acte :*

Jean-Paul Bret
Maire de Villeurbanne

Par délégation
Éric Grignard
Directeur Général des Services